

RAPPORT D'ACTIVITE



2023

SOMMAIRE

02 - EDITO

03 - LES INSTANCES

05 - LES RESSOURCES HUMAINES

06 - BUDGET ET FINANCES

07 - LE SCOT - PCAET

08 - LE PROGRAMME LEADER

09 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE

10 - LE TOURISME

12 - LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

13 - LA COMMUNICATION

14 - ANNEXE 1 : LES COMMUNES DU PETR

16 - ANNEXE 2 : LES DÉLIBÉRATIONS

17 - ANNEXE 3 : LES MARCHÉS PUBLICS

EDITO

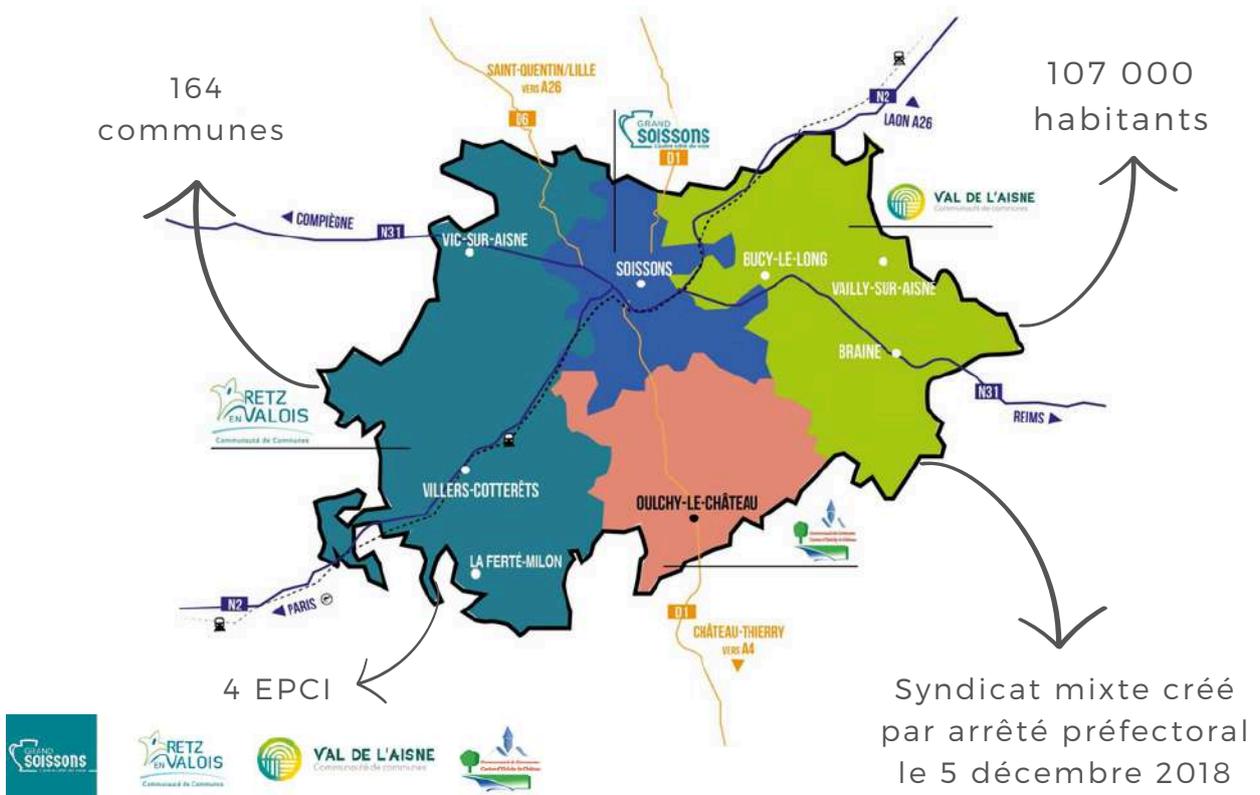


L'année 2023 a été riche de nouveaux projets. Tout d'abord, l'élaboration du SCOT-PCAET a été officiellement lancée, avec un démarrage début septembre.

Ensuite, le PETR a candidaté et été sélectionné pour deux programmes : Territoire d'industrie et LEADER. Toute l'équipe du PETR, élus et agents, oeuvrent au quotidien pour que ces projets aboutissent.

Le développement des activités du PETR est une force et une véritable opportunité pour notre territoire, qu'il nous faut savoir saisir.

Alain Crémont,
Président du PETR du Soissonnais et du Valois



LES INSTANCES

L'ORGANE DÉLIBÉRANT : LE COMITÉ SYNDICAL

25 délégués syndicaux titulaires

Représentation des EPCI au prorata de la population

Rôle : débat et délibère sur les projets, prend les décisions relatives au budget, aux conventions, au fonctionnement du PETR.



Dominique Bonnaud, Alain Crémont, Alex Desumeur, Christian Deulceux, Patrick Dufour, Olivier Engrand, Loïc Ialys, Philippe Montaron, Séverine Pelletier, Ginette Platrier, Pascal Tordeux

Suppléants : Franck Bobin, Philippe Deram



Jean-Pascal Berson, Franck Briffaut, Gilles Davalan, Alexandre de Montesquiou, Yvelyne Delval, Céline Le Frère, Nicolas Rébérot

Suppléants : Thierry Gilles, Vincent Philipon



Arnaud Battefort, Marcel Bombart, Jean-Luc Nicolas, François Rampelberg, Thierry Routier

Suppléants : Alain Colpart, Marie-Claude Lainé



Marina Carette, Hervé Muzart

Suppléants : Jérôme Aubert, Jean-Luc Samier

www.paysdusoissonnaisvalois.fr/bureaucomitesyndical

LES INSTANCES

LE BUREAU

Rôle : prépare les décisions proposées au Comité Syndical, gère les affaires courantes

Président : Monsieur **Alain Crémont**

1er VP : Monsieur **Alexandre de Montesquiou** (finances et administration générale)

2ème VP : Monsieur **Thierry Routier** (Tourisme et attractivité territoriale)

3ème VP : Monsieur **Hervé Muzart** (relations avec les partenaires institutionnels)

4ème VP : Monsieur **Loïc Lalys** (transition écologique et PCAET)

5ème VP : Monsieur **Jean-Pascal Berson** (aménagement et SCoT)

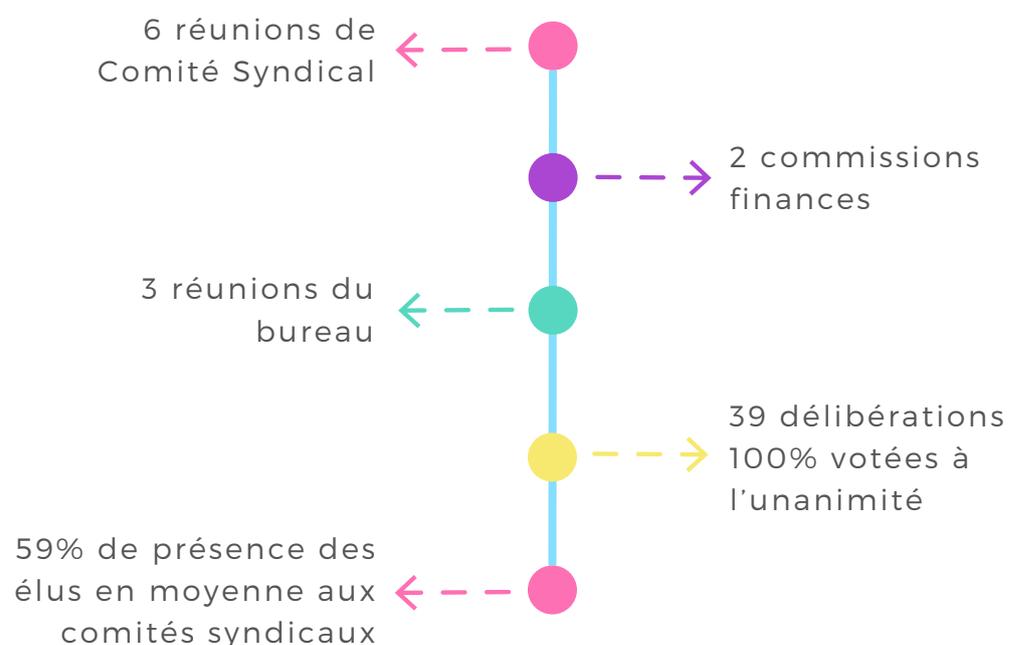
Membre représentant GrandSoissons Agglomération ;
Monsieur **Pascal Tordeux**

Membre représentant la Communauté de communes
Retz-en-Valois : Monsieur **Franck Briffaut**

Membre représentant la Communauté de communes du
Val de l'Aisne : Monsieur **François Rampelberg**

Membre représentant la Communauté de communes du
Canton d'oulchy-le-Château : Madame **Marina Carette**

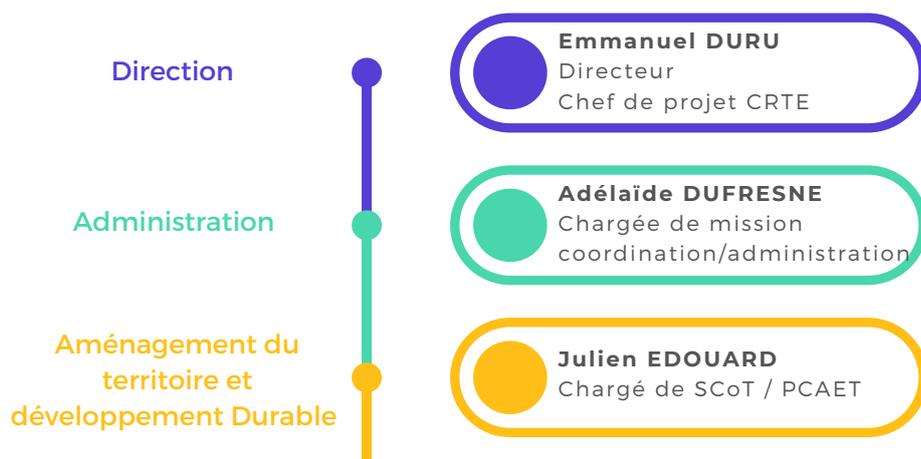
CHIFFRES CLÉS 2023



www.paysdusoissonnaisvalois.fr/bureaucomitesyndical

LES RESSOURCES HUMAINES

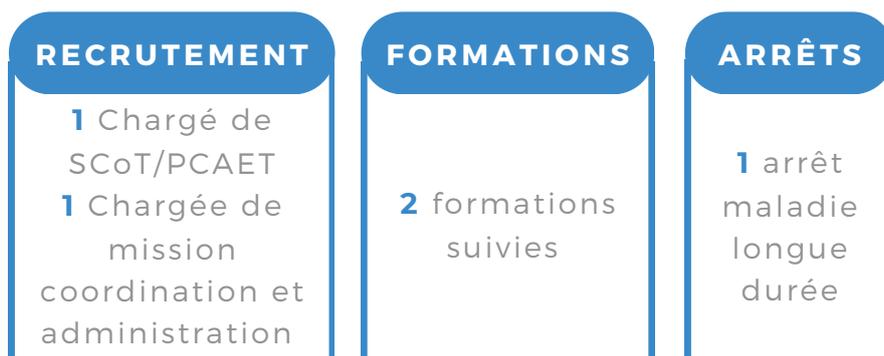
ORGANIGRAMME 2023



Soutenus par les directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints, et services des 4 EPCI membres du PETR.

2 recrutements prévus pour 2024 : 1 animateur/trice programme LEADER et 1 chef(fe) de projet Territoire d'industrie

CHIFFRES CLÉS 2023

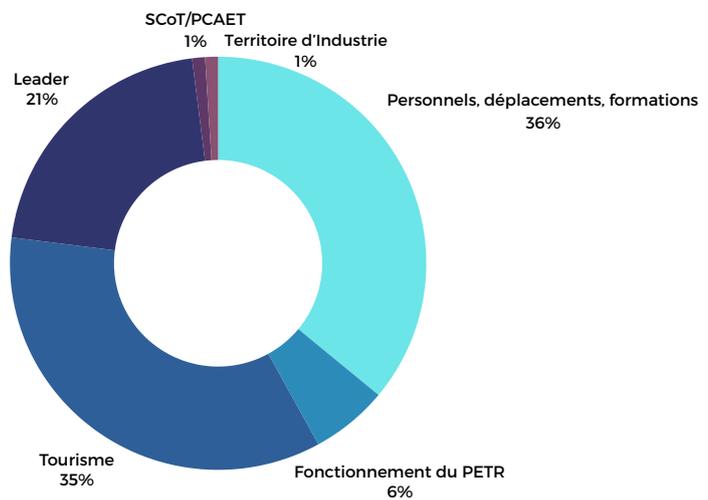


www.paysdusoissonnaisvalois.fr/contact

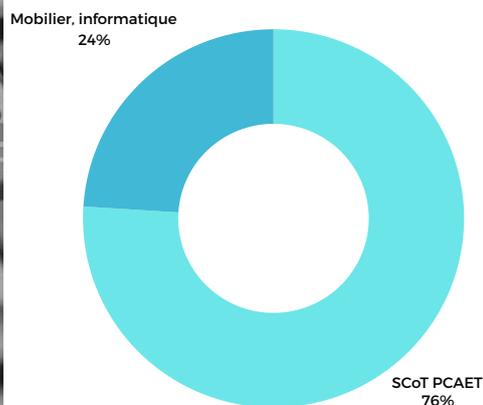
BUDGET ET FINANCES

Le PETR dépend de la trésorerie de Soissons.
En 2023, 143 mandats et 16 titres ont été émis.

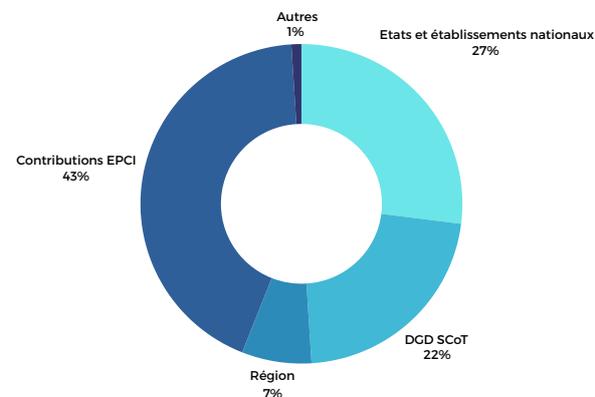
BUDGET FONCTIONNEMENT 2023 : 223 076,97 €



BUDGET INVESTISSEMENT 2023 : 13 221,62 €



RECETTES : 289 562,59 €



LE SCOT - PCAET

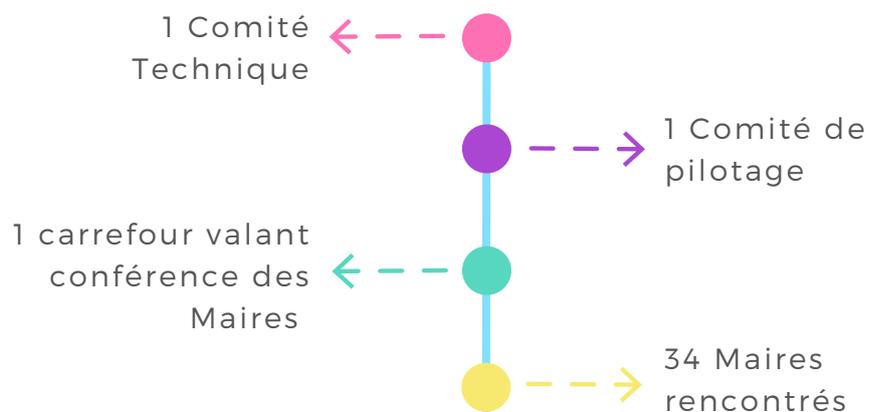
L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale - Plan Climat Air Énergie Territorial a officiellement démarré en septembre 2023, suite à l'arrivée du Chargé de mission.

Le SCoT - PCAET du PETR du Soissonnais et du Valois vaut projet de territoire.

LES PHASES DU SCOT - PCAET

1	Diagnostic
2	Projet d'aménagement stratégique
3	Documents d'orientation et d'objectifs
4	Annexes du SCoT et arrêt du projet
5	Approbation

CHIFFRES CLÉS 2023



www.paysdusoissonnaisvalois.fr/scotpcaet

LE PROGRAMME LEADER

L'année 2023 a été marquée par l'acte de candidature du PETR au **programme européen LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) 2023-2027.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Soissonnais Valois a obtenu une enveloppe de 1 048 216,18 €.

Le programme démarrera officiellement en 2024 et porte sur la stratégie de développement locale suivante :

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

FICHES ACTIONS

UN TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME VALORISANT L'IDENTITÉ LOCALE

Mettre en valeur le patrimoine local

Faire des richesses naturelles et patrimoniales du territoire un axe majeur de son attractivité et du développement touristique

Favoriser la promotion du territoire et la coordination des acteurs

Mettre en réseau les acteurs du tourisme pour développer de nouveaux outils de marketing territorial et mettre en valeur les savoir-faire locaux

Développer et diversifier l'offre touristique, de loisirs et culturelle

Animer, accueillir et diversifier pour rendre plus attractifs les atouts patrimoniaux du territoire

UN TERRITOIRE QUI S'APPUIE SUR SES RICHESSES ET RESSOURCES POUR DYNAMISER SON ÉCONOMIE

Accompagner la structuration de filières alimentaires et non alimentaires

Structurer les filières agricoles d'avenir qu'elles soient alimentaires ou non alimentaires

Valoriser les circuits courts agricoles, la diversification et la circularité

Soutenir et valoriser les productions locales et l'essor de l'économie circulaire

UN TERRITOIRE QUI MET L'ACCENT SUR LA PROXIMITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

Favoriser les mobilités douces et partagées

Structurer les filières agricoles d'avenir qu'elles soient alimentaires ou non alimentaires

Améliorer la proximité des commerces et des services du quotidien

Améliorer le maillage des commerces et services pour diminuer les distances à parcourir et favoriser les démarches "d'aller vers" les habitants

www.paysdusoissonnaisvalois.fr/leader

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le PETR du Soissonnais Valois a placé la réindustrialisation comme une ambition centrale de sa stratégie territoriale et inscrit dans son CRTE un objectif d'obtention de la labellisation «Territoire d'Industrie» en se positionnant sur la structuration d'une filière économique basée sur une production industrielle à faible empreinte carbone, sur l'exploitation de matériaux biosourcés produits localement, et sur la valorisation des déchets en énergie verte.

En 2023, le PETR du Soissonnais Valois a candidaté au Programme Territoire d'Industrie 2023-2027, en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels du territoire.

Cette candidature a été confirmée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des territoires) le 9 novembre 2023 parmi les 183 territoires nationaux labellisés (18 en Hauts-de-France).

Le dispositif national « Territoires d'Industrie » a pour objectif de soutenir et accroître le développement industriel sur les territoires sélectionnés, en faisant converger des fonds issus de différents partenaires : État, Conseil Régional, BPI, Business France, etc.

La stratégie nationale du programme Territoire d'Industrie repose sur quatre axes stratégiques : Innovation, transition écologique, compétences et foncier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023



L'assemblée générale nationale annuelle a été organisée le 9 novembre 2023 à Châlon sur Saône pour le lancement de la phase 2023-2027. Le PETR y était présent, parmi plus de 400 élus, industriels, chefs de projet, opérateurs, services de l'Etat et des Régions et partenaires.

www.paysdusoissonnaisvalois.fr/territoiredindustrie



LE TOURISME

LE CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

Le contrat de rayonnement touristique a pour objet de formaliser à l'échelle de l'espace de rayonnement touristique « Soissonnais-valois » un cadre de **partenariat** liant le **PETR du Soissonnais et du Valois**, les **quatre EPCI** constitutifs de cet espace et la **Région**, pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique concertée.

Six axes d'actions avaient été priorisés :

- Axe 1 : **mise en tourisme** des différents cadres géographiques constitutifs de l'identité du territoire
- Axe 2 : réenchanter les **thématiques historiques** et le patrimoine local
- Axe 3 : **aménagement fluvestre et fluvial** de la Vallée de l'Aisne et de la vallée de l'Ourcq
- Axe 4 : compléter ou consolider l'**offre d'hébergement** en capitalisant sur les thématiques locales
- Axe 5 : doter le territoire d'une **structure MICE**
- Axe 6 : réorganiser l'**exercice de la compétence** tourisme sur le territoire.

En 2024, le contrat de rayonnement touristique sera révisé pour devenir le **contrat de destination touristique**. Il couvrira la période 2024-2027.

LE TOURISME

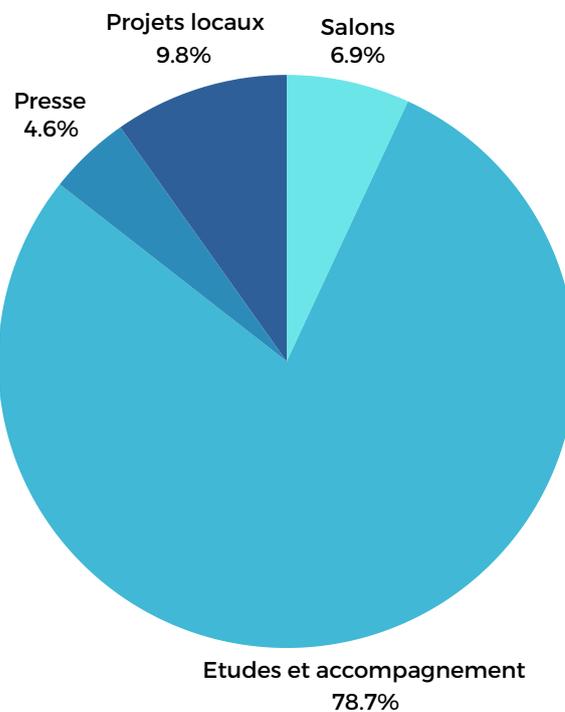
LA CRÉATION DE L'OFFICE DE TOURISME MUTUALISÉ

L'ambition de créer un **office de tourisme mutualisé** pour le territoire n'a jamais été aussi forte.

Cette structure devra bien s'intégrer dans le paysage existant avec notamment le Fort de Condé, la Cité Internationale de la Langue Française, mais aussi la création du parc urbain à Saint-Jean-des-Vignes ou encore les offres actuelles (Soissons en Lumières).

Les **ateliers** de co-construction ont démarré fin 2023.

BUDGET DES ACTIONS COMMUNES FINANCÉES AU NIVEAU DU PETR : 77 928 €



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV), UNE INSTANCE REPRÉSENTATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Conseil de Développement (CoDev) du PETR du Soissonnais et du Valois remplit une fonction consultative auprès du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

La participation au CoDev est fondée sur le volontariat de ses membres et leur volonté de contribuer aux projets de développement du territoire.

Le CoDev du PETR du Soissonnais et du Valois est composé de 25 membres, désignés par délibération des élus, jusqu'à la fin du mandat en cours. Ces membres sont des citoyens, des représentants d'associations ou entreprises du territoire et des personnes qualifiées, acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs, reconnus pour leur compétence et leur expertise. La répartition des sièges se fait en fonction des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du PETR et tient compte de leur poids démographique.

GrandSoissons Agglomération : 11 membres

Communauté de communes Retz-en-Valois : 7 membres

Communauté de communes du Val de l'Aisne : 5 membres

Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château : 2 membres

CHIFFRES CLÉS 2023

6 commissions

11 réunions de commissions

1 réunion plénière

7 réunions CODEV X PETR

www.paysdusoissonnaisvalois.fr/conseildedeveloppement



LA COMMUNICATION

LE SITE INTERNET



Le site web du PETR du Soissonnais Valois a été mis en ligne en 2023.

Ce site web permet de diffuser les informations sur les grands projets et thématiques du PETR.

La documentation réglementaire, telle que les délibérations, y est également publiée.

www.paysdusoissonnaisvalois.fr

LA PAGE LINKEDIN



La page LinkedIn du PETR du Soissonnais Valois a également été créée en 2023.

Cette page permet de partager les temps forts du PETR aux partenaires institutionnels et économiques, de manière informelle.

AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Création d'une charte graphique, d'un logo et d'une identité visuelle pour le PETR du Soissonnais Valois ;
- Optimisation du site Internet ;
- Définition d'une stratégie de publication LinkedIn.



ANNEXE 1 : LES COMMUNES DU PETR



GrandSoissons
Agglomération (GSA)
a été créée le
29.12.1999 et
regroupe 27
communes

Acy
Bagneux
Belleu
Bernoy-le-Château
Billy-sur-Aisne
Chavigny
Courmelles
Crouy
Cuffies
Cuisy-en-Almont

Juvigny
Leury
Mercin-et-Vaux
Missy-aux-Bois
Osly-Courtil
pasly
Ploisy
Pommiers
Septmonts

Serches
sermoise
Soissons
Vauxbuin
Vauxresis
Venizel
Villeneuve-Saint-
Germain
Vregny



La Communauté
de communes
Retz-en-Valois a
été créée le
01.01.2017 et
regroupe 54
communes

Ambleny
Ancienville
Audignicourt
Berny-Rivière
Bieuxy
Chouy
Coeuvres-et-
Valsery
Corcy
Coyolles
Cutry
Dammard
Dampleux
Dommiers
Epagny

Faverolles
Fleury
Fontenoy
Haramont
La Ferté-Milon
Largny-sur-
Automne
Laversine
Longpont
Louatre
Macogny
Marizy-Saint-Mard
Marizy-Sainte-
Geneviève
Monnes

Montgobert
Montigny-
Lengrain
Morsain
Mortefontaine
Noroy-sur-Ourcq
Nouvron-Vingré
Oigny-en-Valois
Passy-en-Valois
Pernant
Puisseux-en-Retz
Ressons-le-Long
Retheuil
Saconin -et-
Breuil
Saint-Bandry

Saint-
Christophe-à-
Berry
Saint-Pierre-Aigle
Silly-la-Poterie
Soucy
Taillefontaine
Tartiers
Troesnes
Vassens
Vezaponin
Vic-sur-Aisne
Villers-Cotterêts
Villers-Helon
Vivières



ANNEXE 1 : LES COMMUNES DU PETR



La Communauté de communes du Val de l'Aisne a été créée le 28.12.1994 et regroupe 57 communes

Aizy-Jouy	Chavonne	Lhuys	Quincy-sous-le-Mont
Allemant	Chery-Chartreuve	Limé	Saint-Mard
Augy	Chivres-Val	Margival	Sancy-les-Cheminots
Bazoches-et-Saint-Thibaut	Ciry-Salsogne	Missy-sur-Aisne	Serval
Blanzy-les-Fismes	Clamecy	Monamphteuil	Soupir
Braine	Condé-sur-Aisne	Mont-Notre-Dame	Tannières
Braye	Courcelles-sur-Vesle	Mont-Saint-Martin	Terny-Sorny
Brenelle	Couvrelles	Nanteuil-la-Fosse	Vailly-sur-Aisne
Bruys	Cys-la-Commune	Neuville-sur-Margival	Vasseny
Bucy-le-Long	Dhuizel	Ostel	Vaudesson
Celles-sur-Aisne	Filain	Paars	Vauxtin
Cerseuil	Jouaignes	Pargny-Filain	Viel-Arcy
Chassemy	Laffaux	Pont-Arcy	Ville-Savoie
Chavignon	Les septvallons	Presles-et-Boves	Vuillery
	Lesges		



La Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château a été créée le 30.12.1994 et regroupe 26 communes

Ambrief	Cuiiry-Housse	Namphteuil-sous-Muret
Arcy-Sainte-Restitue	Droizy	Oulchy-la-Ville
Beugneux	Grand-Rozoy	Oulchy-le-Château
Billy-sur-Ourcq	Hartennes-et-Taux	Parcy-et-Tigny
Breny	Launoy	Rozières-sur-Crise
Buzancy	Le Plessier-Huleu	Saint-Rémy-Blanzy
Chacrise	Masst-et-Violaine	Vierzy
Chaudun	Montgru-Saint-Hilaire	Villemontoire
Cramaille	Muret-et-Crouttes	



ANNEXE 2 : LES DÉLIBÉRATIONS

- 01-2023 Télétransmission des actes
- 02-2023 Service archivage électronique
- 03-2023 Création poste chargé de mission administration et coordination
- 04-2023 Adhésion révocable assurance chômage
- 05-2023 Avis PLH GSA
- 06-2023 Adhésion prévention santé CDG 02
- 07-2023 Mission accompagnement ANCT Territoire d'industrie
- 08-2023 Règlement intérieur CODEV
- 09-2023 Plan de financement LEADER
- 10-2023 DOB
- 11-2023 Contribution des EPCI 2023
- 12-2023 Compte de gestion 2022
- 13-2023 Compte administratif 2022
- 14-2023 Affectation RE 2022
- 15-2023 Budget primitif 2023
- 16-2023 Création emploi non permanent EPIC
- 17-2023 Candidature LEADER
- 18-2023 Avis PLU Septmonts
- 19-2023 Avis modification 1 PLU Soissons
- 20-2023 Organisation temps de travail
- 21-2023 Convention RH CDG 02
- 22-2023 Convention médiation CDG 02
- 23-2023 Assurance statutaire IRCANTEC
- 24-2023 Modification RIFSEEP
- 25-2023 Référentiel M57
- 26-2023 Création poste non permanent LEADER
- 27-2023 Modification fiche de poste chargé de mission administration et coordination
- 28-2023 Subvention Destination France
- 29-2023 Avis PLU Condé-Sur-Aisne
- 30-2023 Avis PLU Neuville-sur-Ailette
- 31-2023 Création emploi non permanent Territoire d'Industrie
- 32-2023 Convention FNADT Territoire d'industrie
- 33-2023 Adhésion France Leader
- 34-2023 Convention CDG 02 Signalement
- 35-2023 Assurance statutaire CNRACL
- 36-2023 Mise en place Télétravail
- 37-2023 Autorisations absences
- 38-2023 Adhésion Les Assembleurs
- 39-2023 DM 1



ANNEXE 3 : LES MARCHÉS PUBLICS

Marché public Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCot - tenant lieu de PCAET) du PETR du Soissonnais et du Valois

Lot 1 : Elaboration du SCoT-AEC

Notifié le : 20 février 2023

Prestataire : ATOPIA

Montant estimatif global maximum : 189 107 € HT (226 928,40 € TTC)

Lot 2 : Elaboration du volet environnemental et du volet climat air énergie du SCoT-AEC

Notifié le : 20 février 2023

Prestataire : EVEN CONSEIL (CITADIA)

Montant estimatif global maximum : 199 575 € HT (239 490 € TTC)

RÉALISATION

PETR DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
2 ALLÉE DES NOBEL
PARC GOURAUD
02200 SOISSONS

03.23.73.75.69
CONTACT@SOISSONNAISVALOIS.FR

WWW.PAYSDUSOISSONNAISVALOIS.FR
